



PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE LE HAUT-ST-FRANÇOIS
VILLE DE EAST ANGUS

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE
PROJET DE RÉSOLUTION 2019-103

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE
PROJET DE RÉSOLUTION 2019-103 – AUTORISANT UN PROJET PARTICULIER DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) À LA
PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 242 RUE GEORGES-PINARD
LOT 4 180 707 DU CADASTRE DU QUÉBEC

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le Conseil municipal, suite à l'adoption du projet de résolution portant le numéro 2019-103, tiendra une assemblée publique de consultation le *15 avril 2019* à compter de *13h30* au *200, rue Saint-Jean Est*, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

QUE ce projet de résolution se résume ainsi :

2019-103 – Projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à la propriété située au 242 rue Georges-Pinard ::

Une demande d'approbation d'un projet particulier visant l'occupation d'un bâtiment existant dans la zone commerciale « C-7 » par un usage de la classe d'usages I-1 « Industrie légère » a été déposée pour la propriété située au 242 rue Georges-Pinard.

Le projet particulier déroge à au moins une disposition des règlements d'urbanisme, soit l'usage souhaité (Industrie du meuble et des articles d'ameublement) qui n'est pas autorisé dans la zone.

La zone C-7 est située au bout de la rue Georges-Pinard.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projets de résolution est disponible pour consultation au bureau de la ville, aux heures ordinaires, soient de 8h30 à 12h et 13h à 16h.

DONNÉ À EAST ANGUS, CE QUATRIÈME (4^E) JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE DIX-NEUF (2019).


Bruno Poulin, CPA CMA
Secrétaire trésorier